

MAIRIE D'ARMENTIÈRES-EN-BRIE
COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 18 JUIN 2026 – N°5

L'an deux-mille-vingt-six, le 18 juin à 20h30, les membres du Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Jean-Bernard SOUDAN, Maire.

Étaient présents :

Mesdames Jessica BEYRIS, Sandie BIZOUARD, Béatrice JARRY, Adeline MASCLET, Gaël MERCHIE et Sindy NOEL ;

Messieurs Albin BENOIST-DE CADARAN, José GALLARDO, Frédéric LAVAUD, Jean-Bernard SOUDAN, François VAN PETEGHEM.

Pouvoirs : Monsieur Didier ZOZZOLI à Monsieur José GALLARDO
Madame Armelle LE GALL à Monsieur Albin BENOIST-DE CADARAN
Monsieur Clément CHAISEMARTIN à Madame Sindy NOEL
Madame Hélène EGRET à Madame Gaël MERCHIE

Secrétaire de séance : Monsieur Frédéric LAVAUD

Assistait à la réunion : Madame Stéphanie LEBLACHER, Secrétaire Générale de Mairie.

Ordre du jour :

1. Renouvellement de la convention de partenariat avec CHARLOTTE 3C (périscolaire)
2. Renouvellement de la convention avec ARMOR CUISINE (cantine)
3. Tarifs de la cantine et du périscolaire matin et soir
4. Délibération relative au renouvellement de la taxe sur les déchets réceptionnés dans une installation de stockage de déchets ménagers et assimilés (taxe SUEZ perçue par les communes d'Isles, Tancrou et Armentières-en-Brie)
5. Adoption du Règlement intérieur (Art. L.2121-8 du CGCT)
6. Reconduction du contrat d'entretien de la toiture de la salle polyvalente
7. Motion relative au projet de loi Décentralisation (compétence distribution d'électricité et de gaz) proposée par la FNCCR et le SDESM (report de la réunion du 16/04)
8. Modification de la délibération CADRE relative au Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) concernant les conditions d'attribution
9. Questions diverses

Monsieur le Maire salue l'Assemblée et remercie les Conseillers présents.

Il précise qu'aucune remarque n'a été adressée sur le compte-rendu de la dernière réunion du Conseil Municipal et invite les conseillers présents à en formuler s'ils le souhaitent.

En l'absence de remarque, Monsieur le Maire propose au Conseil d'adopter le compte-rendu de la réunion du 19 mai 2026. Le compte-rendu N°4 est adopté à l'unanimité des membres

présents et représentés. Il invite ceux-ci à apposer leur signature au bas du registre, cet acte valant adoption pour l'intégralité de son contenu.

Signatures faites au registre, Monsieur le Maire propose de nommer Monsieur Frédéric LAVAUD, secrétaire de séance et invite le Conseil municipal à passer immédiatement à l'ordre du jour.

Accord du Conseil municipal à l'unanimité des membres présents + 4 pouvoirs

1. Renouvellement de la convention de partenariat avec CHARLOTTE 3C (périscolaire)

Monsieur le Maire donne connaissance de la convention de partenariat dans le cadre de la gestion du périscolaire matin et soir + temps de pause méridien à passer avec CHARLOTTE 3C.

La présente convention s'élève à un montant annuel de 46 410 € TTC et sera effective pour l'année scolaire 2026/2027.

Il est proposé la reconduction de la convention de partenariat pour un montant de 46 410 €.

Accord du Conseil municipal à l'unanimité des membres présents + 4 pouvoirs

2. Renouvellement de la convention avec ARMOR CUISINE (cantine)

Monsieur le Maire donne connaissance de la convention à signer avec ARMOR CUISINE pour l'année scolaire 2026/2027 concernant la fourniture des repas de la cantine.

Le renouvellement de la convention avec la société Armor Cuisine fait apparaître une augmentation de 2,5 %. Le prix unitaire du repas passera à 3,28 € HT (soit 3,46 € TTC) en septembre 2026, contre 3,20 € HT l'année passée.

Un point de situation sur le nombre de repas est présenté au 31 mai 2026 :

- **Rentrée 2025** : 8 536 repas enfants et 130 repas adultes ont été servis.
- **Rentrée 2026 (situation arrêtée au 31 mai 2026)** : 3 464 repas enfants et 115 repas adultes ont été servis.

Une question est soulevée concernant le délai requis pour lancer un nouvel appel d'offres pour l'année prochaine. Il est précisé qu'il conviendrait de lancer la procédure au plus tard en janvier.

Accord du Conseil municipal à l'unanimité des membres présents + 4 pouvoirs

3. Tarifs de la cantine et du périscolaire matin et soir

Un rappel est effectué sur les conditions de mise en place du « tarif de la cantine à 1 € » et sur l'aide financière versée par l'État. Malheureusement, lors de ce vote du 11 juin 2025, il

était déjà trop tard pour mettre en place ce fonds de soutien et la Commune n'a donc pas pu bénéficier d'aucune aide financière de l'État pour l'année scolaire 2025/2026. La grille tarifaire comportait jusqu'alors 3 niveaux de tarifs, s'étendant de 1 € à 5 €.

Pour la rentrée 2026, la proposition initiale du Maire était la suivante :

- Un tarif unique de 5,15 € TTC pour les enfants d'Armentières-en-Brie.
- Un tarif de 7,50 € TTC pour les enfants extérieurs à la commune.

Un débat s'ouvre sur le coût réel et le reste à charge pour la commune si le repas à 1 € était maintenu sans subvention publique. Ce dispositif concerne actuellement 4 enfants mais représente un coût de 2 390 € pour la collectivité. Cette charge financière est jugée trop élevée et non conforme aux prévisions du budget voté.

À l'issue des échanges, le prix est débattu et réajusté par le Conseil Municipal :

- **Tarif pour les enfants d'Armentières-en-Brie** : fixé à 5,00 €.
- **Tarif pour les enfants extérieurs à la commune** : fixé à 7,50 € TTC.

Le Conseil Municipal propose de maintenir les tarifs du périscolaire sans augmentation. Les tarifs de l'année précédente sont reconduits à l'identique.

Accord du Conseil municipal à l'unanimité des membres présents + 4 pouvoirs

4.Délibération relative au renouvellement de la taxe sur les déchets réceptionnés dans une installation de stockage de déchets ménagers et assimilés (taxe SUEZ perçue par les communes d'Isles, Tancrou et Armentières-en-Brie)

Le point est fait sur le versement de la taxe sur les déchets d'un montant de 2 € par tonne. Cette taxe est versée à la commune l'année N+1 selon la clé de répartition suivante :

- 77 % pour Isles-les-Meldeuses
- 13 % pour Tancrou
- 10 % pour Armentières-en-Brie

Accord du Conseil municipal à l'unanimité des membres présents + 4 pouvoirs

5.Adoption du Règlement intérieur (Art. L.2121-8 du CGCT)

Le projet de règlement intérieur est soumis au conseil.

● Débats et questions :

- Une question est posée concernant la place réservée à l'expression de la liste minoritaire au sein du bulletin municipal *L'Élan*. Il est précisé qu'un tiers (1/3) de page est prévu à cet effet, ce qui est supérieur au seuil minimum imposé par la législation.
- Une réflexion est partagée quant à la mise à disposition d'un espace de travail collaboratif et partagé sur internet (cloud) pour les conseillers.

- **Amendement** : Un amendement est proposé en page 3 du règlement afin de permettre aux commissions municipales de se réunir en visioconférence.
- **Périodicité** : Il est acté que les réunions du Conseil Municipal se tiendront au minimum

de façon bimestrielle (tous les deux mois).

Accord du Conseil municipal à l'unanimité des membres présents + 4 pouvoirs

6.Reconduction du contrat d'entretien de la toiture de la salle polyvalente

Après étude comparative menée auprès d'une entreprise concurrente, il est proposé de reconduire le contrat du prestataire actuel, l'entreprise ROQUIGNY, pour assurer l'entretien et le nettoyage de la toiture de la salle polyvalente.

Accord du Conseil municipal à l'unanimité des membres présents + 4 pouvoirs

7.Motion relative au projet de loi Décentralisation (compétence distribution d'électricité et de gaz) proposée par la FNCCR et le SDESM (report de la réunion du 16/04)

(Point faisant suite au report de la réunion initialement prévue le 16/04 - compétences de distribution d'électricité et de gaz)

Un rappel du contexte général du projet de loi est présenté à l'assemblée.

Accord du Conseil municipal à la majorité des membres présents + 4 pouvoirs
Abstention de Monsieur GALLARDO et de Monsieur ZOZZOLI

8.Modification de la délibération CADRE relative au Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) concernant les conditions d'attribution

Cette modification réglementaire est présentée suite à la création effective au sein des effectifs du poste de rédacteur territorial (catégorie B).

Accord du Conseil municipal à l'unanimité des membres présents + 4 pouvoirs

9.Questions diverses :

1 – Projet de construction du City Stade

Suite aux interrogations formulées par plusieurs familles, une question est posée sur l'opportunité de déplacer l'implantation du city stade vers un autre site que celui actuellement prévu en haut du village.

Dans le débat sur ce sujet, Frédéric Lavaud et Gael Merchie rappellent qu'il n'est pas certain qu'il y ait un emplacement qui fasse l'unanimité au sein du village. M. Le Maire indique qu'il souhaite prendre le temps de la réflexion pour analyser le projet voté par l'ancienne équipe municipale et décider de son emplacement.

2 – Courrier anonyme

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a de nouveau reçu une lettre anonyme. Après échange avec les élus qui tous lui assurent leur soutien face à de telles pratiques inacceptables, il indique qu'il procédera au dépôt d'une main courante auprès des services de gendarmerie.

3 – Plan canicule

En réponse à une question sur les mesures préventives pendant la canicule qui s'installe, il est précisé que la commune met activement en place un registre nominatif. De plus, les habitants pourront se mettre en sécurité au frais au sein de la salle des fêtes, en dehors des heures scolaires, celle-ci étant équipée d'un système de climatisation.

4 – Véhicule municipal

L'arrivée du nouveau camion technique de la commune est prévue pour cet été. Les démarches d'immatriculation sont actuellement en cours.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h19.

La prochaine réunion est fixée au jeudi 17 septembre 2026 à 20h30.

LEXIQUE DES ABRÉVIATIONS

SDESM	=	Syndicat Départemental des Énergies de Seine et Marne
EMIT	=	Exploitation Maintenance des Installations Thermiques
CAO	=	Commission d'Appel d'Offres
CGCT	=	Code Général des Collectivités Territoriales
GIP	=	Groupement d'Intérêt Public
CCPO	=	Communauté de Communes du Pays de l'Ourcq
CCID	=	Commission Communale des Impôts Directs
NBI	=	Nouvelle Bonification Indiciaire
RIFSEEP	=	Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel
CMJ	=	Conseil Municipal des Jeunes
CAUE 77	=	Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement